

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 PP 114 Acquisition de la caserne sise 53 rue de la Vanne à Montrouge, au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation l'acquisition de la caserne sise 53 rue de la Vanne à Montrouge, pour les besoins de la brigade de sapeurs- pompiers de Paris,

Vu la saisine du service local du domaine du département des Hauts-de-Seine en date du 12 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : L'acquisition de la caserne sise 53 rue de la Vanne à Montrouge par la Ville de Paris et pour les besoins de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est approuvée.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la préfecture de Police, exercice 2021 :

- en section investissement au chapitre 901, article 1311, compte nature 2031 ;
- en section fonctionnement au chapitre 921, article 1312, compte nature 6227.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO